

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 9 mars 2021 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

**PRÉSENTS PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE**

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller  
Madame Audrey Dépault, conseillère  
Monsieur Jimmy Robert, conseiller  
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

**AUSSI PRÉSENTS PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE**

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier  
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

\*\*\*\*\*

**2021-03-025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 mars 2021 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**2. MOT DU MAIRE**

**2021-03-026 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 mars 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL

6.1	ASSOCIATION DES POMPIERS DE TERRASSE-VAUDREUIL / ACTIVITÉ DE FINANCEMENT / COMMANDITE
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 663 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 637 - (RMH 330- 2021)
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 141 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 MARS 2021
7.2.3	ÉMISSION DE BILLETS / RÉSOLUTION D'ADJUDICATION
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**2021-03-027 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 sans  
modification.

ADOPTÉE

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2021-03-028 6.1 ASSOCIATION DES POMPIERS DE TERRASSE-VAUDREUIL /  
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT / COMMANDITE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

QU'un montant de 1 200 \$ soit versé à l'Association des pompiers de Terrasse-  
Vaudreuil à titre de commandite dans le cadre d'une activité de financement, soit le  
brunch des pompiers qui se tiendra le 30 mai 2021.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2021-03-029      7.1.1    AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 663 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 637 - (RMH 330-2021)**

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Brazeau présente et dépose le projet de règlement numéro 663 remplaçant le règlement relatif au stationnement numéro 637 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**2021-03-030      7.2.1    LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent soixante-quinze mille trente-sept dollars et soixante-sept cents (275 037,67 \$).

ADOPTÉE

**2021-03-031      7.2.2    RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 141 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 MARS**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Terrasse Vaudreuil souhaite emprunter par billets pour un montant total de 141 000 \$ qui sera réalisé le 15 mars 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
631	141 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 631, la Municipalité de Terrasse Vaudreuil souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault  
et RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022</b>	<b>8 400 \$</b>	
<b>2023</b>	<b>8 500 \$</b>	
<b>2024</b>	<b>8 600 \$</b>	
<b>2025</b>	<b>8 800 \$</b>	
<b>2026</b>	<b>8 900 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026</b>	<b>97 800 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 631 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2021-03-032

**7.2.3 ÉMISSION DE BILLETS / RÉOLUTION D'ADJUDICATION**

Date d'ouverture :	9 mars 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 mars 2021
Montant :	141 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 mars 2021, au montant de 141 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

8 400 \$	2,08000 %	2022
8 500 \$	2,08000 %	2023
8 600 \$	2,08000 %	2024
8 800 \$	2,08000 %	2025
106 700 \$	2,08000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,08000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 400 \$	0,75000 %	2022
8 500 \$	0,85000 %	2023
8 600 \$	1,15000 %	2024
8 800 \$	1,50000 %	2025
106 700 \$	1,80000 %	2026

Prix : 98,02400

Coût réel : 2,18916 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES est la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert  
et RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2021 au montant de 141 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 631. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2021-03-033 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 mars 2021 à 19 h 50.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière